PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST
Liberté
Égalité
Fraternité

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous

ALSACE
Collectivité
européenne

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
REGION DE GUEBWILLER
www.cc-guebwiller.fr

Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE)
Communauté de Communes De la Région de Guebwiller

Une **démarche** d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations **menée conjointement par l'État et la Région Grand Est et associant la Collectivité européenne d'Alsace (CeA)**. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil Régional, il porte le nom de **Pacte territorial de relance et de transition écologique** (PTRTE). Ces PTRTE incarnent le **partenariat inédit de l'État et du Conseil Régional** qui coaniment la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable. Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du **Business Act** et du **Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires** (SRADDET) de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire Covid-19.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CRTE sur le territoire national ;
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord de relance État-Région approuvé le 17 décembre 2020 en séance plénière (délibération n°20SP-2065), et signé le 30 mars 2021 par l'État et la Région.

1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'État, la Région et la CeA

- Une volonté commune de l'État et de la Région d'**accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).

- Un objectif inédit de **convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire :**
  - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, la Collectivité européenne d'Alsace, l'État et ses opérateurs (et le Département le cas échéant) ;
  - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat État-Régions de 2020.

- Un support pour la **déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées** entre l'État et la Région :

3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

- **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE** (avec bilan écologique)
- **COHÉSION territoriale et coopérations** (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
- **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)

et 3 sujets transversaux :

- le déploiement des usages du **numérique**
- les **synergies inter-territoires** et interrégionales
- les **dynamiques transfrontalières**

- **Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales :**
  - Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
  - Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport ...
  - Au niveau infra-régional : Schéma interdépartemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Rhin-Vignoble-Grand Ballon, PLUi de la Région de Guebwiller, Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pays Rhin- Vignoble Grand Ballon en cours d'élaboration, Action cœur de ville et ORT...
  - Au niveau départemental : Une cohérence avec la politique de soutien aux territoires de la Collectivité européenne d'Alsace, au travers des contrats départementaux dans le Bas-Rhin et de la Politique de développement territorial dans le Haut-Rhin poursuivis en 2021. La CeA élaborera une politique d'accompagnement des projets de territoire qui sera définie d'ici fin 2021.

2. Portée et contenu du Pacte de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller au 14 décembre 2021

Périmètre géographique de contractualisation

Le Pacte couvre l'EPCI :
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE GUEBWILLER

Elle regroupe 19 communes pour une population de 38 888 habitants (recensement millésimé 2018 applicable à partir du 1er janvier 2021).

Présentation Générale du territoire (données issues du diagnostic socio-économique du PLUi)

Démographie

La CCRG est composée de 19 communes dont les villes de Guebwiller, Soultz, Issenheim et Buhl qui forment le pôle urbain. Elle comptabilise 39 005 habitants en 2017. Par sa taille démographique, elle est le 5e EPCI du département, derrière les 3 Communautés d'agglomération et la CC du Sundgau (5,1 % de la population départementale, 57,5 % de la population du SCoT RVGB).
Elle connaît une croissance démographique continue de 1968 à 2010 (+ 8 000 habitants, soit + 26 %), puis un léger retrait de 2010 à 2015 (- 339 habitants, soit - 0,9 %).
La dynamique démographique est supérieure à celle de la CC pour l'ensemble des 14 villages et pour certaines communes du pôle urbain (Issenheim et Soultz).
La ville de Guebwiller, dont la dynamique est inférieure à celle de la CC, présente des déficits migratoires.
Sa population est plus âgée que celle des territoires de référence, avec un taux de vieillissement en 2015 de 81,1 % pour la CCRG, de 79,6 % pour le SCoT et de 75,2 % pour le Haut-Rhin. Le pôle urbain est plus âgé que le reste de la CC (taux de vieillissement en 2015 : 83,6 % ; pôle relais Soultzmatt : 75,1 % ; ensemble des 14 villages : 76,7 %).

En résumé, une dichotomie marquée apparaît entre le pôle urbain et les villages, les seconds présentant une dynamique démographique supérieure fondée sur une plus grande attractivité et une population plus jeune. Au sein du pôle urbain, la partie amont Guebwiller-Buhl est en difficulté sur le plan de l'attractivité migratoire.

Les ménages et le logement

Le nombre de ménages est de 16 542, en 2015, en hausse de 66,3 % de 1968 à 2015 (population + 24,8 %).

Toutefois, la taille des ménages est en diminution, elle passe de 3 personnes en 1968 à 2,3 personnes en 2015 (taille moyenne 2,28 personnes, identique au département). 66 % des ménages comptent 1 ou 2 personnes ; les ménages d'une seule personne sont sur-représentés à Guebwiller (41,5 %, CC 31,3 %).

30 % des ménages sont des couples avec enfant(s), 29 % des couples sans enfant (département : respectivement 29 et 28 %). Soultzmatt et les 14 villages accueillent une majorité de couples avec enfant(s) : 35 % dans les deux cas.

Il est à noter que l'ensemble "dynamique des résidences principales/dynamique démographique" est inférieur à la référence départementale. Les communes d'Issenheim et Soultz se distinguent néanmoins par des dynamiques fortes.

En 2015, la CCRG comptabilise 18 639 logements, dont 3,3 % de résidences secondaires, 7 % pour l'ensemble des 14 villages.

L'habitat est composé à 59,1 % de maisons et à 40,4 % de collectif ; 40 % de 5 pièces ou plus.

26 % des logements datent de la période 1971-1990.

Il est également composé à 62,2 % de propriétaires et à 35,4 % de locataires (21,1 % dans le parc privé, 14,3 % dans le parc public) (pôle urbain : 44,1 % de locataires, 56 % à Guebwiller).

La CCRG compte 2 370 logements sociaux en 2015, dont 2 223 soit 94 % au sein du pôle Guebwiller-Soultz-Issenheim-Buhl (CCRG 14,3 %, département 13,4 %).

En termes de production de logements, 945 logements neufs ont été commencés de 2007 à 2016, soit un rythme de 94 à 95 par an. 57,0 % relèvent de l'individuel pur, 29,8 % du collectif, 11,7 % de l'individuel groupé. 51,4 % des logements neufs commencés sont situés au sein du pôle Guebwiller-Soultz-Issenheim-Buhl dont 16,5 % à Issenheim (Guebwiller 12,8 %).

Les actifs

Le nombre d'actifs en 2015 est de 18 706.

La part de la population active est de 48,5 %. Le taux d'actifs occupés est de 51,0 %.

Les actifs sur le territoire de la CCRG sont composés de 28 % d'ouvriers, 27 % d'employés, 26 % de professions intermédiaires, 12 % de cadres. Les employés et les ouvriers sont sur-représentés au sein du pôle urbain et à Guebwiller (30 et 32 % d'ouvriers), tandis que les cadres et professions intermédiaires le sont à Soultzmatt et dans les villages (15 % de cadres à Soultzmatt).

Le taux de chômage de la CCRG est de 13,0 % (INSEE/RP) ; celui du pôle urbain de 15,6 %, de Guebwiller 20 % (SCoT 11,3 %, département 14,3 %).

42 % des actifs résidents travaillent au sein de la CCRG et 58 % à l'extérieur, avec une forte polarisation vers Mulhouse et Colmar ; 5 % des actifs résidents sont des travailleurs frontaliers, exerçant à 85 % en Suisse.

L'emploi

11 014 emplois sont comptabilisés en 2015 dans l'ensemble de la CCRG. Ils sont localisés à 41 % à Guebwiller et à 26 % à Soultz.

Ces emplois sont occupés à 62 % par des actifs de la CC.

En termes de CSP des emplois, l'emploi de catégorie "employé" est prépondérant. Le secteur de l'"administration-enseignement-santé" est le premier pourvoyeur d'emplois dans la CCRG (35,9 % en 2015) et est en augmentation de 31 % de 1999 à 2015, il est suivi de près à quasi-égalité par le secteur des "commerces/transports/services" (35,8 %).

L'industrie est en régression de 1999 à 2015 (42 % d'emplois en moins) et ne fournit plus que 19,4 % des emplois de la CC en 2015 (chute de 55 % des emplois industriels pour Guebwiller).

Une zone d'activités est implantée sur le territoire de la CCRG : l'Aire d'Activités du Florival, d'une superficie de plus de 86 ha répartis entre les communes de Guebwiller, Soultz et Issenheim.
L'agriculture est dominée par la viticulture et se traduit par l'existence de plus de 350 exploitations réparties dans les 19 communes de la CCRG.
L'indice de concentration de l'emploi en 2015 est de 67,6 pour la CCRG ; de 105,3 pour Guebwiller ; de 75,4 pour le SCoT et de 88,6 pour le département.

Les équipements et services
La CCRG dispose d'un tissu de commerces, équipements et services très complet, avec une concentration naturelle sur Guebwiller.
La ville de Guebwiller dispose de nombreux équipements structurants dans les domaines culturels, des sports et loisirs, de la santé et du social.
La CCRG compte une trentaine d'écoles maternelles et élémentaires, 5 collèges dont un privé sous contrat et un hors contrat, ainsi que 3 lycées qui desservent la population scolaire. 3 RPI (regroupements pédagogiques intercommunaux) sont en place aux niveaux maternel et élémentaire.
Les collèges et lycées sont tous installés sur les communes du pôle urbain.

Les infrastructures et les déplacements
Grâce aux voies rapides RD83 et RD430, la CCRG est bien reliée aux deux agglomérations de Colmar et Mulhouse.
Si des améliorations sont encore à apporter pour développer les mobilités douces, les pistes cyclables sont néanmoins bien présentes, tout au long de la vallée, en piémont sur l'axe de la Route des Vins, et en direction de la plaine.
6 à 7 lignes de bus régulières desservent la CCRG en direction de Mulhouse, Colmar, Fessenheim et Cernay.
Les déplacements domicile-travail s'appuient à 84,4 % sur la voiture (SCoT 83,5 %, département 79,3 %), tandis que le recours aux transports en commun ne s'élève qu'à 3,2 % (SCoT 3,9 %, département 7,6 %).

- **Convergence progressive des contractualisations préexistantes**

Contrats de référence intégré dans le PTRTE *(que le territoire a choisi de faire converger pour construire une lecture transversale de sa stratégie de développement)*

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Date de signature du contrat	Échelle du contrat
Territoire d'industrie	18 mars 2019	11 EPCIs du Sud Alsace dont la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
OPAH-RU	En cours	Pôle urbain CCRG
Action Cœur de Ville	En cours	Guebwiller
ORT	2 février 2021	Pôle urbain CCRG
Contrat Local de Santé	Décembre 2021	CCRG

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.
Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

- **Stratégie de développement du territoire**

Stratégie inter-PTRTE

Le PTRTE de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller s'appuie sur les stratégies définies à différentes échelles supra-territoriales et visera à intégrer leurs enjeux. À cet effet, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon assurera un rôle de coordination entre les PTRTE portés par les 4 EPCI de son territoire.

La zone Massif des Vosges

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) comporte 16 communes situées en zone Massif Vosgien, dont 15 incluses dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Sur le Massif Vosgien, les grands enjeux sont les suivants : une baisse démographique, des ressources en eau fragiles, des inquiétudes sur la forêt, une agriculture spécifique, une attractivité touristique mais à maîtriser, des mobilités et accès aux services contraints.

Pour répondre à ces enjeux, la Convention interrégionale (CPIER) du Massif des Vosges 2021-2027 fixe 5 axes de travail :

- Axe 1 : Connaître et faire connaître les enjeux du changement climatique et de la fragilité de l'environnement montagnard
- Axe 2 : Préserver les ressources naturelles et préparer la résilience des écosystèmes de montagne aux défis environnementaux et climatiques (préserver l'eau, le sol, la forêt, la biodiversité, développer les énergies renouvelables, maîtriser les risques...)
- Axe 3 : Adapter l'activité économique aux transitions écologiques et soutenir de nouveaux modèles économiques résilients en montagne (soutenir la filière bois, l'agriculture de montagne, le tourisme de montagne face au changement climatique, préserver le tissu économique local...)
- Axe 4 : Adapter l'organisation du territoire et les équipements publics aux besoins des populations de montagne (préserver la qualité de vie montagnarde, regagner des habitants, mobiliser les ressources internes)
- Axe 5 : Une gouvernance rénovée en développant le travail en réseau, en écosystème projet pour porter le changement et la politique de transition (travailler les liens ville-montagne, coopérer avec les autres massifs (notamment frontaliers).

Le Schéma de Cohérence Territoriale Rhin-Vignoble-Grand Ballon

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller est couverte par le SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon approuvé en décembre 2016.

Le SCoT a mis en exergue les enjeux principaux suivants :

- Favoriser un développement économique, touristique et commercial équilibré (maintenir l'attractivité résidentielle tout en garantissant le développement économique et numérique du territoire)
- Accompagner le développement résidentiel dans ses mutations (limiter l'étalement urbain, diversifier le parc de logements, renforcer l'offre de services, maintenir la qualité de vie sur le territoire)

- Valoriser les espaces naturels et agricoles (limiter les conflits d'usage, renforcer le tissu agricole, maintenir la qualité paysagère, la richesse de la biodiversité et l'armature environnementale du territoire).

Pour répondre à ces enjeux et construire un modèle de développement pertinent pour son territoire, le SCoT Rhin Vignoble Grand-Ballon détermine 5 axes :

- Axe 1 – Affirmer le positionnement régional et stratégique du territoire
- Axe 2 – Mettre en cohérence la politique des déplacements avec le renforcement de l'armature urbaine
- Axe 3 – Améliorer les conditions de vie des habitants
- Axe 4 – Renforcer l'identité et l'attractivité économique en valorisant les atouts locaux
- Axe 5 – S'appuyer sur la richesse écologique et la valeur paysagère du territoire

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon

La CCRG s'inscrit également dans la dynamique du PETR du PaysRhin-Vignoble-Grand Ballon créé par arrêté préfectoral du 28/12/2016. Le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon occupe une position centrale dans le Haut-Rhin, en complémentarité des pôles urbains de Colmar et Mulhouse : il s'étend, d'ouest en est, de la crête des Vosges jusqu'au Rhin et du sud au nord, de la banlieue de Mulhouse à la périphérie du Bas-Rhin.

L'armature territoriale se caractérise par un tissu communal constitué de nombreuses communes petites et moyennes, 85 % des communes ont moins de 2 000 habitants, dont 21 communes de 1 000 à 2 000 habitants ainsi que 11 communes de moins de 500 habitants.

Le PETR est composé de 4 structures intercommunales, 68 communes et regroupe environ 100 000 habitants.

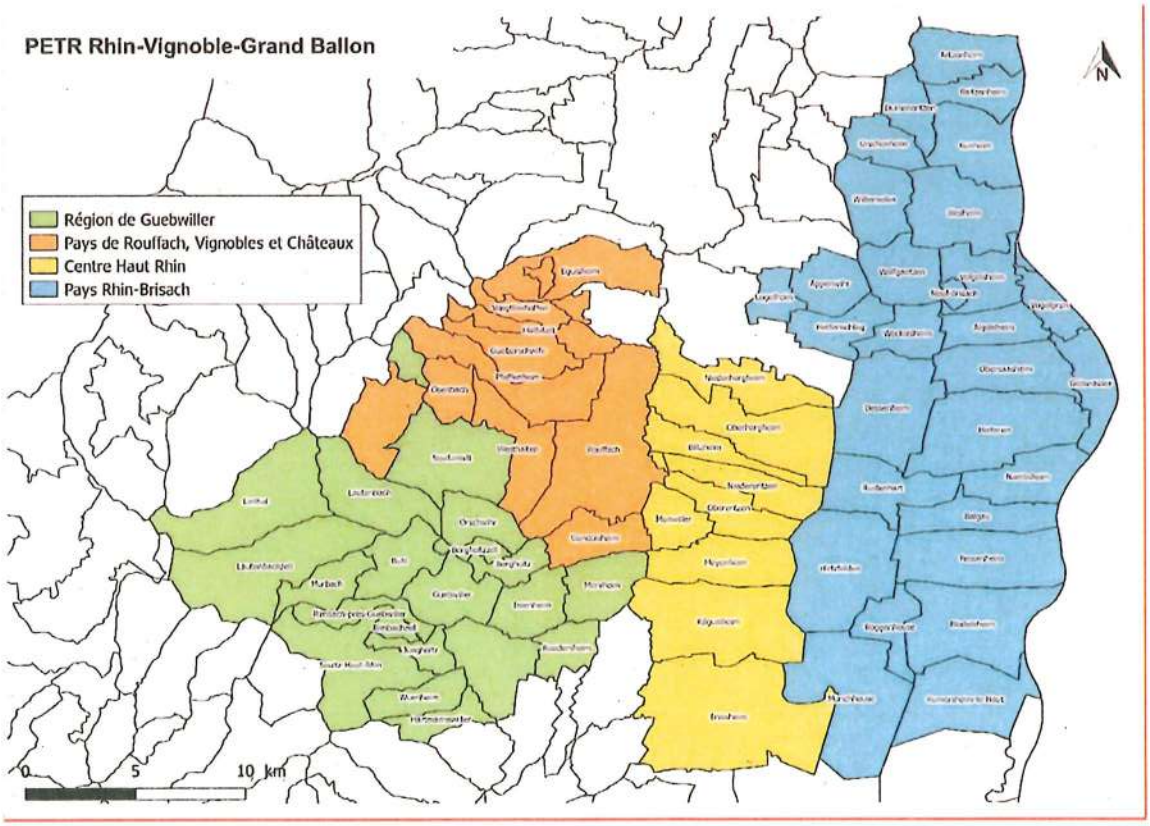

La charte de Pays, élaborée en 2006, était initialement orientée autour des 3 axes suivants :

- Axe 1 : Le développement des activités économiques et de l'emploi : renforcer la vocation économique et touristique du Pays
- Axe 2 : La valorisation de la qualité de vie : conforter et maîtriser l'attractivité résidentielle
- Axe 3 : La cohésion du territoire : développer les projets et les coopérations selon un axe est/ouest, dans une logique gagnant-gagnant.

Par la suite, le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon a complété ce projet de territoire avec l'élaboration d'études stratégiques thématiques : une stratégie touristique (2015), une stratégie économique (2016), un schéma de mobilité (2016).

Actuellement, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon est en cours de finalisation. Le PCAET fait apparaître les axes et objectifs suivants :

Axe 1 : Développer les infrastructures et faciliter la mobilité douce

- Faire du vélo, le moyen de déplacement préféré des habitants
- Massifier et sécuriser le covoiturage
- S'orienter vers un véhicule individuel plus propre
- Améliorer le réseau de transports en commun
- Faciliter les échanges internationaux

Axe 2 : Amplifier massivement la rénovation du patrimoine bâti et la qualité des aménagements

- Diminuer la consommation foncière et favoriser le bien-vivre dans les quartiers
- Réduire les consommations énergétiques du patrimoine bâti et lutter contre la précarité énergétique

Axe 3 : Entreprendre et produire durablement pour affirmer l'exemplarité de la collectivité

- Impulser une dynamique d'optimisation énergétique
- Former et développer pour réinventer le monde de demain
- Développer l'économie locale

Axe 4 : Poursuivre une politique agricole et viticole exemplaire et préserver les ressources naturelles

- Faire de l'agriculture et de la viticulture une solution pour lutter contre le changement climatique
- Réduire la part de déchets résiduels
- Adopter une politique de préservation de l'environnement.

Le PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon a amorcé en 2019 la révision de son projet de territoire. Cette révision va se poursuivre et être actualisée, notamment pour y intégrer le PCAET et les enjeux actuels de transition écologique, mais aussi la compléter dans l'objectif de la relance économique et de la cohésion sociale et territoriale.

Stratégie du territoire

De la synthèse des différents diagnostics établis sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, il ressort 3 grands enjeux prioritaires :

1) **Affirmer la position stratégique du territoire et renforcer les équipements, les mobilités et l'habitat**

L'attractivité du territoire a vocation à être renforcée par ses équipements et services, ses mobilités, notamment avec un focus sur l'intermodalité et les mobilités douces, et son habitat.

Les équipements et les services :

Le territoire est bien doté en infrastructures (équipements scolaires et périscolaires, espaces culturels et de loisirs, lieux de santé...), toutefois un renforcement est nécessaire selon les besoins des habitants. Ainsi, la CCRG souhaite travailler en synergie avec les 19 communes du territoire afin de valoriser les centralités urbaines et rurales et favoriser la cohésion des populations :

- En redynamisant les bourgs-centres, notamment en s'appuyant sur les dispositifs Action Cœur de Ville, Opération de Revitalisation de Territoire et Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain, et en créant des synergies avec les communes rurales
- En rendant le territoire attractif par le développement de l'offre touristique et par une valorisation du patrimoine
- En améliorant la qualité de vie des plus petites communes (habitat, services à la population ...)
- En développant des actions solidaires.

Par ailleurs, la CCRG souhaite faciliter l'accès à la culture, aux sports et à la santé :

- En valorisant et en développant la culture, la pratique sportive et leur accès à l'ensemble de la population, par la mise en place notamment d'un fonds de soutien aux associations du territoire, tout en poursuivant les démarches d'appui à la culture et au patrimoine via le CIAP et la Neuenbourg, et le sport par la mise à disposition des pratiquants d'outils modernes et adaptés (gymnases, zones de loisirs, Nautilia...)
- En structurant l'offre de soins par la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé et en favorisant l'installation de médecins par la mise en place d'un fonds de concours à destination des communes.

Améliorer la desserte et l'accessibilité, favoriser la mobilité douce et l'intermodalité :

Le territoire de la CCRG est situé entre plaine, piémont et montagne, ce qui engendre des problématiques spécifiques de déplacements. Il est nécessaire d'améliorer la desserte et l'accessibilité du territoire, à travers les orientations suivantes :

- Favoriser la mobilité douce et l'intermodalité
- Permettre la mise en place de nouvelles formes de mobilités (autopartage, covoiturage, TAD ...)
- Et également développer l'accessibilité numérique.

Dans ce cadre, la CCRG est devenue Autorité Organisatrice des Mobilités par la prise de la compétence Mobilité. Elle a également lancé une étude pour la mise en place d'un schéma directeur Vélo.
Un fonds de concours aux communes a également été mis en place pour des projets de mobilités douces.

Déployer une stratégie d'attractivité résidentielle :

La CCRG se doit d'assurer un niveau d'attractivité résidentielle permettant de garantir une dynamique démographique et de maintenir la qualité du cadre de vie.

En ce sens, le PLUi, le Programme Local de l'Habitat et l'OPAH-RU s'attachent à :

- Répondre aux besoins résidentiels
- Développer une offre de logements de qualité qui associe confort de l'habitat et respect de l'environnement tout en évitant l'étalement urbain.

2) S'appuyer sur les atouts du territoire pour dynamiser le développement économique

Pour accompagner la mutation économique et mettre en œuvre la politique ambitieuse en matière d'emplois, le développement économique s'appuie sur les atouts et forces du territoire, notamment par :

- Sa position stratégique entre Colmar et Mulhouse
- La bonne accessibilité routière pour la partie plaine
- La diversité des activités économiques qui forme l'identité du territoire (commerce, industrie, artisanat, tourisme, agriculture, viticulture, etc.).

Renforcer l'attractivité économique du territoire et accompagner la diversification des tissus économiques :

- Accompagner la poursuite de la mutation du secteur industriel, le développement des industries existantes et l'implantation de nouvelles entreprises
- Favoriser l'implantation de commerces de proximité
- Soutenir les commerces et l'artisanat.

Valoriser la dimension touristique du territoire et développer une offre inclusive globale :

Le territoire de la CCRG connaît un rayonnement touristique important, confirmé par la labellisation « Ville et Pays d'art et d'histoire ». Le tourisme est une activité économique à part entière, sources d'emplois et de richesses.

La CCRG s'attache à développer et à structurer l'offre touristique sous toutes ses formes, à adapter l'offre aux différentes pratiques et à valoriser les atouts touristiques du territoire, en lien avec l'Office du Tourisme Intercommunal (OTI).

Répondre aux besoins agricoles et anticiper les évolutions de la profession :

La viticulture et l'agriculture représentent des acteurs majeurs de l'économie locale en matière d'emplois, de richesses et de ressources, en lien avec les entreprises locales, le tourisme, le patrimoine.

Dynamiser et rendre attractive la consommation locale

En s'inscrivant dans une réflexion concernant la production et la consommation du territoire, la CCRG souhaite permettre la relance de la consommation locale mais aussi développer des projets afin de structurer les circuits-courts.

3) Accompagner le territoire dans la transition énergétique

La collectivité accompagne la mise en œuvre des actions menées dans le cadre de la transition énergétique, notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'organisation des transports et de la mobilité, de l'efficacité énergétique des bâtiments et équipements, de la production d'énergies renouvelables. Ainsi, afin d'améliorer la qualité de l'air, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'adapter le territoire au changement climatique, en lien avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), il s'agit pour la CCRG et ses communes membres de :

- Réduire les consommations énergétiques
- Développer des filières de production énergétique
- Développer la biodiversité (trame verte et bleue)
- Valoriser la qualité et la diversité des paysages en préservant leurs caractéristiques.

La CCRG a également mis en place un fonds de concours aux communes pour des aides aux investissements au titre des économies d'énergie ou en production d'énergies renouvelables des équipements publics des communes.

- **Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme** (cf Tableau en annexe)

Chaque **projet prioritaire** fera l'objet d'une **« fiche projet »** - modèle joint (descriptif détaillé, partenaires, plan de financement, calendrier de réalisation...).

La signature du PTRTE par l'État, la Région et la CeA ne vaut pas soutien financier ou appui systématique en ingénierie pour les projets qui y sont listés. Ces derniers demeurent soumis aux procédures particulières et aux critères d'éligibilité propres à chacun des dispositifs, appréciés à la date du dépôt de la demande.

*Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement **évolutive**. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une **actualisation annuelle**. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte **sans procédure d'avenant**.*

3. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, importants pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaires** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.

➡ **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisés en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'État, la Région et la CeA au sein d'un comité départemental ad hoc, voire régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

4. Les engagements des partenaires

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
  - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
  - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
- **Les engagements du territoire :**
  - Identifier un référent technique.

- Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
- Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.

- **Les engagements de la Région :**
  - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service de contractualisation centralisé.
  - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
  - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
  - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fonds territorial d'accompagnement des territoires.

- **Les engagements de l'État :**
  - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État
  - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes
  - Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.

- **Les engagements de la Collectivité européenne d'Alsace :**
  - Accompagner les porteurs de projets en mobilisant le réseau d'ingénierie Alsace, les services de la CeA et en particulier les délégations territoriales.
  - Contribuer à l'enrichissement des projets d'attractivité dans le cadre d'un travail partenarial de co-construction.

➡ **Les contacts techniques du PTRTE**

CC de la Région de Guebwiller	Région	État	CeA
GILBERT Éric, Directeur Général des Services T. 03 89 62 12 34 eric.gilbert@cc-guebwiller.fr **PONSSARD Marine, Directrice Générale Adjointe** T. 03 89 62 12 34 / 06 12 83 35 59 marine.ponssard@cc-guebwiller.fr **RICHERT-BRAUMANN Elsa, Responsable du Développement** T. 03 89 62 12 34 / 06 03 57 49 87 elsa.richert@cc-guebwiller.fr	**LOCQUET Nicolas, Directeur de la Maison de la Région de Sélestat** T. 06 38 10 80 58 nicolas.loquet@grandest.fr **JAMBON Sophie, Cheffe du service Développement Territorial** Maison de Sélestat T. 03 88 58 41 12 / 07 86 66 50 69 sophie.jambon@grandest.fr **PICARD-LEMONNE Anne, Chargée de mission contractualisation** Direction de la Cohésion des Territoires T. 03 89 36 29 97 anne.picard-lemonne@grandest.fr	**FIEGENWALD Marie-Anne** Secrétaire générale Sous-préfecture de Thann-Guebwiller T. 03 89 29 22 25 / 06 32 28 13 14 marie-anne.fiegenwald@haut-rhin.gouv.fr **BOUGEROL Thomas** Chef de la mission d'appui à la direction et de l'expertise juridique. Direction départementale des Territoires T. 03 89 24 84 76 / 07 84 11 02 29 thomas.bougerol@haut-rhin.gouv.fr **Emma HENRICH** Adjointe au Chef de Service de Coordination des Politiques Publique et de l'Appui au Territoire. Préfecture T. 03 89 29 21 95 / 06 85 36 21 37 emma.henrich@haut-rhin.gouv.fr	**NIERENGARTEN Fabien,** **Délégué de la Direction générale** / Territoire de la région de Colmar T. 03 89 30 60 06 fabien.nierengarten@alsace.eu

Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

Comité de Pacte intégrateur
Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Composition du comité de pacte

État : Préfet du Département du Haut-Rhin ou son représentant
Région : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région de Sélestat ou son représentant
Collectivité européenne d'Alsace : Vice-Président de Territoire et/ou le Conseiller d'Alsace du territoire de contrat. Le Délégué de la Direction Générale du territoire sera également présent
EPCI : Président ou son représentant et DGS ou DGA.
Autres (le cas échéant) :

Signataires du Pacte : 2. 12.21

Territoire	Région	État	CeA
Président CC Région de Guebwiller	**Président du Conseil Régional**	**Préfet de département**	**Président de la Collectivité européenne d'Alsace**
Marcello ROTOLO	**Jean ROTTNER**	**Louis LAUGIER**	**Frédéric BIERRY**

Annexes

- Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme
- Le diagnostic du PCAET sera fourni mi 2022 et ajouté au PTRTE au titre du bilan écologique.